

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2021, approuvé le 4 avril 2022 par le conseil municipal, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

**Population communale effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 4 960 habitants.**

#### Contexte national

La progression de la vaccination contre le coronavirus Covid-19 a permis un allègement des restrictions sanitaires. Ainsi le tourisme a pu reprendre un peu d'activité. Toutefois, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

Pour rappel, des mesures de soutien au profit des entreprises françaises ont été mises en place par le gouvernement : fonds de solidarité, prise en charge du chômage partiel, prêts garantis par l'État.

Après la crise de 2020 qui a fait plonger l'économie française de 8 %, le rebond en 2021 a été net et plus élevé qu'attendu. La croissance s'établit pour l'année écoulée à 7 %, « un chiffre qui excède les attentes et confirme que l'économie a désormais dépassé son niveau d'avant la crise » précise l'INSEE.

En moyenne annuelle, les prix à la consommation accélèrent nettement en 2021. D'après les données de l'INSEE, l'inflation s'établit à +1,6 % en 2021 (pour mémoire : +0,5 % en 2020 et +1,1% en 2019).

Le taux de chômage est ressorti à 7,4 % de la population active au quatrième trimestre 2021, selon l'Insee. Ce taux, en baisse significative, se situe en dessous du niveau pré-pandémique.

En 2021, le déficit public de la France devrait s'établir à 7 % du PIB et la dette publique à 116,3 % du PIB.

# 1. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de 5 352 744,15 € et ne concerne que des opérations réelles**

### Evolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2018:

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Atténuations de charges	28 480,48	59 209,37	75 624,54	63 762,54
Produits des services, du domaine	599 837,52	640 458,53	475 657,34	667 328,27
Impôts et taxes	2 489 448,18	2 496 970,88	2 565 016,60	2 658 559,39
Dotations, subventions, participations	1 553 875,10	1 839 635,19	1 803 716,49	1 830 746,36
Autres produits de gestion courante	107 036,41	118 079,35	90 815,26	81 952,82
Produits exceptionnels	79 879,97	8 776,16	404 562,73	50 394,77
<b>Total recettes réelles</b>	<b>4 858 557,66</b>	<b>5 163 129,48</b>	<b>5 415 392,96</b>	<b>5 352 744,15</b>

⇒ **En compensation des pertes de recettes subies à cause de la crise sanitaire, la commune a perçu une dotation de l'État d'un montant de 80 100 € en 2021.**

⇒ **Evolution des dotations de l'État :**

Année	Population	Dotation forfaitaire	Dotation de solidarité rurale	Total	Mt/habitant
2010	3475	448 716	34 015	482 731	138,92
2021	4960	187 113	61 049	248 162	50,03

⇒ **La Compensation Financière Genevoise :**

La compensation financière genevoise perçue en 2021 s'élève à 1 547 603,60 € pour 807 frontaliers.

⇒ **Taux de fiscalité maintenus et inchangés depuis 2008 :**

Il est rappelé que la Loi de Finances pour 2021 prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023.

La perte de recettes fiscales résultant de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par le transfert aux communes de la part départementale

de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur.

Le taux de TFPB **communal** (taxe foncière sur les propriétés bâties) correspond à la somme du taux voté par la commune en 2020 (9,74%) et du taux départemental 2020 (13,97%), soit **23,71 %**.

Les recettes fiscales de la commune sont donc composées :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires

Le conseil municipal a la possibilité de reconduire ou de faire évoluer les taux de taxes foncières à la hausse ou à la baisse dans le respect des règles de lien et de plafonnement.

Il n'a pas à se prononcer sur le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires puisque ce taux reste figé à celui de 2019.

	Bases d'imposition effectives 2021	Taux 2021	Produits fiscal 2021 à taux constants
Taxe foncière (bâti)	7 001 532 €	23,71% (9,74+13,97)	1 661 893 € (comprenant lissage 1 830 €)
Taxe foncière (non bâti)	44 464 €	56,23%	25 002 €
Taxe d'habitation RS	786 036 €	11,81% (taux figé de 2019)	92 831 €
Coefficient correcteur			267 394 €

<b>Total</b>	<b>2 047 120 €</b>
--------------	--------------------

### ⇒ **Reversement de fiscalité de la communauté d'agglomération du Pays de Gex**

Pour rappel, suite au passage à la FPU (fiscalité professionnelle unique) au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté d'agglomération du pays de Gex perçoit l'ensemble des produits de fiscalité professionnelle et reverse aux communes membres une attribution de compensation.

**L'attribution de compensation** est calculée à partir des recettes fiscales professionnelles perçues par les communes en 2016, diminuées du coût net des charges transférées.

Les compétences transférées à la communauté d'agglomération sont les suivantes :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : le développement économique et la promotion du tourisme
- au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : les eaux pluviales

**Pour Cessy, l'attribution de compensation s'élève à 348 937 €**

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de **4 697 995,70 €** dont 4 362 723,76 € d'opérations réelles et 335 271,94 € d'opérations d'ordre.

### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2018 :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Charges à caractère général	1 115 723,59	996 802,47	1 070 743,90	1 114 723,91
Charges de personnel	2 083 920,82	2 310 896,86	2 294 948,32	2 353 371,61
Atténuations de produits	332 935,00	325 982,00	321 598,00	312 072,00
Autres charges de gestion courante	309 105,30	312 007,56	293 217,39	355 971,78
Charges financières	290 551,08	267 217,15	241 179,67	220 894,94
Dépenses imprévues				
Charges exceptionnelles	6 000,27	6 662,70	3 880,04	2 423,00
Dotations provisions semi-budgétaires (créances irrécouvrables)	0,00	0,00	0,00	3 266,51
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 138 236,06</b> <b>838,72/hab</b>	<b>4 219 568,74</b> <b>851,58/hab</b>	<b>4 225 567,32</b> <b>849,87/hab</b>	<b>4 362 723,75</b> <b>879,58/hab</b>

Après une année 2020 profondément touchée par la crise sanitaire et les confinements, les services municipaux ont retrouvé un fonctionnement presque normal en 2021. Toutefois les services liés à l'enfance (cantine scolaire, centre de loisirs...) ont continué à être fortement impactés. De même, les cérémonies et manifestations culturelles n'ont pas pu être reprogrammées en 2021.

**La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 654 748,45 €**

### Personnel municipal : effectifs de la collectivité

	Effectifs décembre 2021
Administratif	10
Périscolaire	16
Entretien	11
Maternelle	8
Police	3
Techniques	14
<b>Total</b>	<b>62</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à la somme de **1 854 283,33 €** dont 491 286,18 € d'excédent d'investissement 2020, 451 898,25 € d'affectation du résultat de fonctionnement 2020, 575 826,96 € d'opérations réelles et 335 271,94 € d'opérations d'ordre.

Article 1068	Affectation excédent de fonctionnement 2020	451 898,25 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA - Taxe d'aménagement)	228 492,20 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	346 984,76 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	350,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00 €
Chapitre 45	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissements)	335 271,94 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (opérations d'ordre)	0,00 €
Chapitre 001	Solde d'exécution positif reporté de 2020	491 286,18 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 854 283,33 €</b>

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à la somme de **1 242 904,49 €** et ne concerne que des opérations réelles.

Chapitre 16	Remboursements des emprunts	570 921,27 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	81 090,43 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	92 084,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	385 751,30 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	37 293,65 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	75 763,84 €
Chapitre 45	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales dans la section (opérations d'ordre)	0,00 €
Chapitre 001	Solde d'exécution négatif reporté de 2020	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 242 904,49 €</b>

## Les autorisations de programme – crédits de paiement (AP/CP)

Identification de l'autorisation de programme	Montant Total de l'autorisation de programme ( en € TTC)	Réalisations antérieures à 2021	Réalisations 2021	Reste à financer
Réhabilitation ancienne école maternelle	1 676 894,64 €	1 633 594,86 €	0,00 €	43 299,78 €
Aménagement Centre Bourg	2 437 500,61 €	2 415 124,73 €	21 125,05 €	1 250,83 €
Travaux salle polyvalente	459 617,88 €	425 169,25 €	24 474,96 €	9 973,67 €
Aménagement de Tutegny	450 000,00 €	0,00 €	135 299,69 €	314 700,31 €
Vestiaires Plaine du Vidolet	2 695 400,00 €	0,00 €	45 014,39 €	2 650 385,61 €
Déploiement de la vidéoprotection	283 201,20 €	0,00 €	5 400,00 €	277 801,20 €

### Les opérations réelles d'investissement :

Remboursement du capital de la dette	569 516,27 €
Voirie - réseaux - éclairage public – illuminations	229 000,95 €
Aménagement quartier urbain de Tutegny	135 299,69 €
Foncier – urbanisme ( Dont portage foncier du château 75 763,84 €)	84 499,84 €
Mairie – équipements administratifs et techniques	49 023,94 €
Construction de Vestiaires multi-sports	45 014,39 €
Scolaire – périscolaire – extrascolaire	30 107,36 €
Travaux Salle polyvalente	25 474,96 €
Aménagement du Centre Bourg	21 125,05 €
Sécurité – incendie	15 610,24 €
Bâtiments communaux	13 929,77 €
Espaces verts – forêts – étang - sport	10 337,50 €
Construction d'un gymnase secteur Belle Ferme	6 720,00 €

Mise en place de la vidéoprotection

Dépôts de garanties

1 405,00 €

Cimetière – église –cure

439,53 €

**La section d'investissement dégage un résultat excédentaire de 611 378,84 €**

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE DÉGAGE UN EXCÉDENT DE CLÔTURE DE 1 266 127,29 €.**

## 2. Les principaux ratios

Informations financières -ratios	Cessy	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles fonctionnement/population	879,58	900,00
Produit impositions directes/population	413,02	463,00
Recettes réelles fonctionnement/population	1 079,18	1043,00
Dépenses d'équipement brut/population	120,21	302,00
Encours de dette/population	1 128,30	728,00
DGF/population	50,03	147,00

## 3. Le niveau d'épargne et capacité de désendettement

Capacité de désendettement : état de la dette au 31/12/2021 sur épargne brute : 5,08

État de la dette au 31/12/2021 : 5 026 844,07 €

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	4 606 487,21	4 858 557,66	5 163 129,48	5 415 392,96	5 352 744,15
Dépenses réelles de fonctionnement	3 859 567,17	4 138 236,06	4 219 568,74	4 225 567,32	4 362 723,76
<b>ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>746 920,04</b>	<b>720 321,60</b>	<b>943 560,74</b>	<b>1 189 825,64</b>	<b>990 020,39</b>
Intérêts de la dette	307 346,58	289 051,08	265 605,70	245 008,92	223 501,52
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 054 266,62</b>	<b>1 009 250,12</b>	<b>1 209 166,44</b>	<b>1 434 834,56</b>	<b>1 213 521,91</b>
Remboursement du capital de la dette	537 083,90	935 427,53	584 134,50	590 193,95	559 000,00
<b>ÉPARGNE NETTE</b>	<b>209 836,14</b>	<b>-215 105,93</b>	<b>359 426,24</b>	<b>599 631,69</b>	<b>431 020,39</b>